

Connaissances et pratiques de chefs d'établissements scolaires sur les inégalités socio-scolaires

AKILIMALI NDAKALA

*(Reçu le 13 décembre 2018, validé le 05 août 2019)
(Received December 13th 2018, valid August 05th 2019)*

Résumé

L'étude s'est déroulée à Goma dans la province du Nord-Kivu. Elle s'est proposée d'analyser les pratiques des responsables scolaires en vue de vérifier s'ils ont la connaissance des inégalités sociales d'origine des élèves et des effets qui en découlent sur leur rendement à l'école, d'une part, et d'autre part identifier les mécanismes qu'ils mettent en place pour éliminer ces inégalités ou les réduire au bénéfice de tous les élèves en rapport avec le principe d'égalité prôné dans la constitution de la République démocratique du Congo.

Nous sommes partis des hypothèses selon lesquelles, les chefs d'établissements scolaires des écoles de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1 n'auraient pas de connaissance sur les inégalités entre les élèves, ni sur leur incidence sur le rendement scolaire. Leur ignorance les conduirait à n'envisager aucun mécanisme réducteur des effets desdites inégalités.

Pour vérifier ces hypothèses et répondre à notre préoccupation, nous avons utilisé la méthode d'enquête psychosociale appuyée par le questionnaire d'enquête psychosociale. Ce questionnaire a été administré auprès d'un échantillon accidentel constituée de 65 chefs d'établissements scolaires de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1.

Après analyse, il se dégage de résultats qui confirment nos hypothèses de recherche telles que formulées au départ.

Mots clés : Inégalités sociales, inégalités scolaires, connaissance, pratiques

Abstract

The study took place in Goma, North Kivu Province. She proposed to analyze the practices of school officials in order to verify if they have knowledge of the social inequalities of origin of the pupils and the resulting effects on their performance at school, on the one hand, and on the other hand identify the mechanisms they put in place to eliminate these inequalities or reduce them to the benefit of all students in relation to the principle of equality advocated in the constitution of the Democratic Republic of Congo.

We have assumed that school principals in the Goma Provincial Subdivision in the North Kivu 1 educational province would not be aware of the inequalities among students or their impact on academic performance. Their ignorance would lead them to envisage no reducing mechanism of the effects of these inequalities.

To verify these hypotheses and to respond to our concern, we used the psychosocial survey method supported by the psychosocial survey questionnaire. This questionnaire was administered to an accidental sample of 65 school principals from the Goma Provincial Subdivision in the North Kivu Educational Province.

After analysis, there are results that confirm our research hypotheses as originally formulated.

Keywords: Social Inequalities, School Inequalities, Knowledge, Practices

1. Introduction

L'égalité des chances ou l'accès de tous les élèves à l'école est un droit reconnu par la constitution de la République Démocratique du Congo en son article 43, alinéa 1 qui stipule que « Toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. » Cette même vision est reprise à l'article 45 alinéa 2 et stipule ce qui suit : « Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national, sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités. » Cela suppose que chaque enfant est censé recevoir une éducation et une instruction qui répond à ses besoins, à ses intérêts et à ses optiques. Ce droit à l'éducation fait qu'un nombre croissant d'élèves soucieux d'une éducation améliorée, se présente à l'école. Il importe donc aux éducateurs de faire en sorte que chaque enfant ait les chances égales d'accès à l'éducation.

En effet, on suppose souvent à tort ou à raison que l'école répond bien aux attentes des élèves quand rien d'alarmant ne vient bouleverser cette croyance des éducateurs, or la provenance diversifiée des élèves, la situation socio-économique de parents et surtout leur nombre peuvent entraîner des inégalités de chances quant à l'accès. Il apparaît nécessaire que l'institution scolaire ait en son sein des gestionnaires avertis ayant une connaissance plus ou moins parfaite sur cette situation qui fait l'objet de cette étude.

Plusieurs instruments juridiques tant au plan national qu'international protecteurs des Droits de l'enfant insistent sur le fait qu'il devrait y avoir une égalité des chances entre les enfants sur l'accès à l'éducation. Nous citons à titre illustratif la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme de 1948 qui dispose en son article 26 que « toute personne a droit à l'éducation. Cette dernière doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. Si l'enseignement élémentaire est obligatoire, l'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

Le rapport de l'UNESCO (2006), insiste là-dessus en disant que l'école devrait accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques particulières d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique, etc. En outre, elle recommande aux pays membres de rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire ; de généraliser et de rendre accessible à tous, l'enseignement secondaire sous ses diverses formes ; en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, l'enseignement supérieur.

Kwandi Bolobolo (2012) écrit que pareille vision politique prônant « l'égalité des chances » repose sur la ferme conception que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit », et que les distinctions sociales ne doivent nullement se fonder sur des facteurs subjectifs et personnels, liés aux origines des individus quelles qu'elles soient. Aussi, que l'éducation doit-elle utilement assurer l'émancipation individuelle des jeunes pour une meilleure préparation à l'intégration et aux responsabilités sociales.

Le rapport de l'Unicef (2007), souligne que dans le souci de réduire l'ampleur des inégalités des chances entre les élèves en Afrique subsaharienne, un séminaire sur l'abolition des frais scolaires a été tenu à Bamako au Mali, du 19 au 20 juin 2007, lequel séminaire avait réuni plus de 23 pays dont la République démocratique du Congo. Ce séminaire était initié par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, l'Unicef et la Banque Mondiale en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale du Mali.

Cette rencontre a consisté en un échange d'expériences et a abouti à la conclusion selon laquelle les frais scolaires doivent être supprimés parce qu'ils écartent de l'école des nombreux enfants et dont la plupart de ceux qui sont exclus comptent parmi les plus vulnérables de nos sociétés. Enfin de compte, les participants se sont accordés en signant une déclaration énonçant que l'accès de tous les enfants à l'école jusqu'à l'âge de 17 ans est un droit fondamental et essentiel auquel souvent les frais de scolarité constituent une barrière pour des nombreux enfants. Notre pays qui a pris part à ces assises et ratifié cette déclaration, est loin de rendre cette réalité tangible au profit de sa population.

Kwandi Bolobolo (2012), renchérit qu'il ne suffit pas de décréter l'égalité, encore faut-il la concrétiser. En effet, malgré les bonnes intentions, efforts et volonté manifestés par les décideurs et les chercheurs, les inégalités demeurent dans la société humaine, touchant à plusieurs secteurs dont celui de l'éducation. Ces inégalités qui sont généralement le fait du vécu familial et culturel des élèves, s'observent au travers de plusieurs paramètres dont le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement, la culture générale, la qualité d'habillement, la disponibilité du matériel scolaire pour élèves, la distance entre l'école et le domicile, la capacité des familles de payer les frais dits surtout de motivation scolaire, le sens moral, les habitudes de vie, etc.

Duru Bellat cité par Kwandi Bolobolo (2012), évoquant l'enquête internationale sur les acquis des élèves, organisée par l'association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA), observe l'existence d'une relation étroite entre les acquis scolaires et l'origine sociale des élèves. Ainsi, affirme-t-elle, « les compétences manifestées par des élèves varient systématiquement selon leur milieu social ; cela vaut aussi bien pour ce qui est de la compréhension de l'écrit, que de la culture mathématique ou de la culture scientifique. »

La situation que traverse l'enseignement en République démocratique du Congo n'est plus un secret pour personne. Pour ne prendre que le développement du capital humain, il est nettement en retard sur l'accroissement de la population et les besoins de plus en plus grands d'une économie moderne. La ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu vit depuis quelques années une pauvreté de sa population. Avec l'arrivée des guerres dites de libération, des conflits armés et interethniques ainsi que des diverses épidémies, le social de la population s'est vu déchiré, la pauvreté a atteint le niveau non acceptable.

Les populations sont dans l'impossibilité de payer convenablement les frais scolaires de leurs enfants au point que les inégalités d'accès à l'éducation entre les élèves, se voient aussi renforcées. Plusieurs enfants en âge scolaire et même du niveau secondaire ne sont pas scolarisés ou certains sont à l'école au moment où les autres sont à la maison peut-être à cause des obstacles que les chefs d'établissements ignorent.

Les inégalités d'accès à l'éducation, résultent entre autres du déséquilibre entre le vécu familial et culturel des élèves, mais aussi dans plusieurs paramètres dont le niveau de la qualité d'habillement, la disponibilité du matériel scolaire pour élèves, la distance entre l'école et le domicile, la capacité des familles à payer les frais scolaires, le sens moral, les habitudes de vie, etc.

Dans la même école, publique ou privée agréée, les enfants de familles nanties se font distinguer des autres par l'argent, l'habillement et autres matériels scolaires dont ils font montre, à côté d'autres enfants qui ont de la peine à s'habiller correctement ou qui viennent à l'école sans rien manger et sans argent.

Les inégalités scolaires se traduisent aussi dans le fait que certains parents disposent de l'argent pour payer les répétiteurs au bénéfice de leurs enfants, tandis que d'autres en sont dépourvus. De même, la proximité de l'établissement d'enseignement est un facteur très important témoignant les inégalités et le succès des élèves. Car, nombre d'entre eux abandonnent l'école pour des raisons d'éloignement et de manque de transport pouvant leur permettre d'arriver à temps et sont punis au moment où d'autres sont en train d'apprendre.

Un dispositif sur l'équilibrage des conditions d'enseignement et d'apprentissage à l'école s'avère nécessaire, tant pour pouvoir réduire tant soit peu les inégalités entre les élèves que pour en éliminer les effets sur le parcours et les résultats scolaires de chacun d'entre eux. Cela n'est possible que si les responsables de l'éducation en sont conscients, et s'ils mettent en mouvement un ensemble de mécanismes susceptibles de lutter efficacement contre les effets discriminatoires de certains élèves. Car, en ce troisième millénaire, l'école est établie, d'une part comme cadre de préparation et d'intégration sociale de l'ensemble d'une classe d'âge et, d'autre part, en tant que processus facilitant, grâce à l'octroi d'un diplôme, la répartition des positions sociales en fonction des compétences de chacun.

Dans la présente étude, notre attention porte particulièrement sur les inégalités entre les élèves auxquelles plusieurs décideurs et gestionnaires des établissements semblent ne pas avoir encore pris connaissance.

A cet effet, notre préoccupation dans cette étude s'articule autour des questions suivantes :

- ✓ les chefs d'établissements scolaires des écoles de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1 ont-ils connaissance des inégalités entre les élèves et de leur incidence sur le rendement scolaire ?
- ✓ Quels mécanismes mettent-ils en œuvre pour les éliminer ou les réduire entre les élèves ?

Le résultat de cette étude informera les chefs d'établissements à tenir compte de la situation socio-économique des parents, de la distance qui sépare les ménages et les établissements scolaires et beaucoup d'autres paramètres qui discriminent certains enfants à leur accès à l'école.

Le but de cette étude est de contribuer à la lutte contre les inégalités scolaires qui dans la plupart des cas conduit à l'analphabétisme et au sous-développement. L'objectif de cette étude est d'abord de recenser les avis des chefs d'établissements sur les inégalités entre les élèves en vue de vérifier s'ils en ont connaissance, et ensuite d'identifier et d'analyser les mécanismes qu'ils mettent en place pour lutter contre ces inégalités.

La présente étude s'appuie sur les hypothèses selon lesquelles, les chefs d'établissements scolaires des écoles de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1 n'auraient pas de connaissance sur les inégalités entre les élèves, ni sur leur incidence sur le rendement scolaire. Leur ignorance les conduirait à n'envisager aucun mécanisme réducteur des effets des dites inégalités.

2. Méthodologie

2.1. Population et échantillon d'étude

La population à laquelle s'intéresse cette étude est constituée de l'ensemble de chefs d'établissements scolaires des écoles de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1. Selon les statistiques à notre possession, on estime à environ 80 chefs d'établissements. Nous avons travaillé avec un échantillon constitué de 65 chefs d'établissements scolaires de tous les régimes de gestion à savoir, catholique (ECC), protestant (ECP), Kimbanguiste (ECK), Islamique (ECI), public non conventionné (ENC) et privée agréée (EPA).

Le choix des chefs d'établissements se justifie par le fait que ce sont eux qui sont censés appliquer les instructions officielles en ce qui concerne la politique de l'éducation pour tous (EPT).

Tableau n°1 : Présentation de la population d'étude

N°	Réseaux	Nombre de chefs d'établissements	Nombre de classe
1	Non Conventionnés	18	123
2	Conventionné Catholique	17	178
3	Conventionné Protestant	14	91
4	Privé Agréé	10	66
5	Conventionné Kimbanguiste	05	38
6	Conventionné Islamique	01	06
Total		65	502

Il ressort de ce tableau que la sous-division provinciale de Gbadolite compte un nombre important de chefs d'établissements des écoles non conventionnées (18) suivi de ceux des écoles conventionnées catholiques (17) et protestantes (14). Les privées agréées, les Kimbanguistes et les Islamistes viennent en dernière position.

Tableau n°2 : Répartition des sujets selon la variable niveau d'études

N°	Niveau d'études	f	%
1	D ₆ N	31	47,7
2	G ₃	29	44,6
3	L ₂	5	7,7
Total		65	100

Le tableau ci-dessus fait remarquer que la majorité de chefs d'établissements scolaires sont des diplômés d'Etat (47,7%). Ils sont suivis par les gradués (44,6%). Les licenciés sont moins nombreux (5 sujets soit 7,7%).

Tableau n°3 : Répartition des sujets selon la variable ancienneté

N°	Ancienneté	f	%
1	1 – 10 ans	23	35,4
2	11 – 20 ans	20	30,8
3	21 – 30 ans	14	21,5
4	31 ans et plus	8	12,3
Total		65	100

Le constat fait dans le tableau ci-dessus est que la majorité (35,4%) des chefs d'établissements a une ancienneté variant entre 1 et 10 ans. Ils sont suivis par ceux dont l'ancienneté varie entre 11 et 20 ans, et 21 et 30 ans.

2.2. Récolte des données

Pour réaliser cette étude, nous avons recouru à la méthode d'enquête psychosociale. D'après Flink (1995), « l'enquête est une démarche pour récolter les informations, pour décrire, comparer et expliquer les connaissances, les attitudes et les comportements des personnes. » Il s'agit en fait de récolter, comme le précise Mertens, cité par Kitumba (2007), les points de vue personnels des individus concernant leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements.

Dans le contexte de notre étude, il était question de récolter les points de vue des chefs d'établissements scolaires sur la connaissance des inégalités et les mécanismes mis en œuvre pour les réduire ou les éliminer. La méthode d'enquête psychosociale a été appuyée par un questionnaire d'enquête psychosociale. Pinto et Grawitz (1971) soulignent que le questionnaire est un texte composé d'un nombre plus ou moins élevé des questions présentées par écrit aux sujets et portant sur ses goûts, ses opinions, ses comportements et ses intérêts dans les circonstances précises.

2.3. Traitement des données

Par traitement, nous entendons les techniques utilisées pour dépouiller et quantifier les données. Le dépouillement a été fait question par question grâce à l'analyse de contenu, tout en déterminant pour chacune des questions, les fréquences des réponses, cela pour l'ensemble de protocoles. Les fréquences des réponses ainsi obtenues pour chaque question, ont été transformées en pourcentage pour faciliter l'interprétation et la compréhension des réponses.

Pour le traitement des données, nous avons recouru à la technique statistique de pourcentage, grâce à la formule suivante :

$$\% = \frac{f}{N} \times 100$$

% : Pourcentage ;

f : Fréquence simple ;

N : Effectif total de la distribution statistique

100 : Constante du pourcentage

2. Résultats

Dans cette partie, nous présentons les résultats obtenus lors de notre enquête. Il est question d'exposer dans des tableaux, les principales informations provenant du questionnaire à l'issue de leur transformation en fréquences et en pourcentage.

2.1. Présentation des résultats

Question n°1 : Au regard des frais d'intervention ponctuelle, pensez-vous qu'il soit utile pour un chef d'établissement de s'intéresser aux origines sociales des élèves en même temps connaître le niveau socio-économique des parents ?

Tableau n°4 : Réponses des enquêtés par rapport à la nécessité de s'intéresser aux origines sociales des élèves et de connaître le niveau socio-économique des parents

Réponse	f	%
Oui	38	58,5%
Non	27	41,5%
Total	65	100

Ce tableau révèle que la majorité des enquêtés (38 sujets, soit 58,5%) disent qu'il est nécessaire de s'intéresser aux origines sociales des élèves et de connaître le niveau socio-économique des parents. Ceci souligne explicitement que les gestionnaires des établissements scolaires jugent utile de s'intéresser à la provenance sociale des élèves en vue d'avoir une idée plus au moins claire du niveau socioéconomique des parents d'élèves afin de traiter les élèves en tenant compte de l'ensemble de paramètres tant pédagogiques que sociologiques.

Les sujets qui soutiennent qu'il est nécessaire de s'intéresser aux origines sociales des élèves et de connaître le niveau socio-économique des parents, motivent leur position par des raisons telles que ces informations permettent :

- ✓ de connaître si les parents disposent de ressources et n'ont pas la volonté de payer la scolarité de leur enfant ;
- ✓ d'aider l'élève en cas de difficultés financières ;
- ✓ d'assister l'élève le plus dépourvu des moyens.

Pour les sujets ayant un avis contraire aux précédents, ils estiment que les informations sur les origines sociales et le niveau socioéconomique des parents d'élèves ne sont pas nécessaires pour éviter être influencé et pour traiter les élèves de manière égale et équitable.

Question n°2 : Disposez-vous des informations suffisantes sur les conditions familiales de la plupart de vos élèves ?

Tableau n°5 : Réponses des enquêtés concernant la possession des informations suffisantes sur les conditions familiales de la plupart de vos élèves

Réponses	f	%
Oui	17	26
Non	48	74
Total	65	100

Nous pouvons, grâce à ce tableau, comprendre que 48 chefs d'établissements sur 65 (soit 74%), ne disposent pas d'informations suffisantes sur les conditions familiales de la plupart de leurs élèves. En d'autres termes, bien qu'ils estiment important pour un chef d'établissement de connaître l'origine sociale des élèves ainsi que le niveau socioéconomique de leurs parents, ils ne possèdent pas d'informations concrètes sur les différents aspects de la vie familiale des élèves.

En effet, pareille ignorance constatée dans le chef des gestionnaires des établissements scolaires n'est pas de nature à les mettre en état de pouvoir agir de manière convenable face à leurs élèves. L'action pédagogique qu'ils poseront serait à même de favoriser les uns au détriment des autres. Ils préféreraient traiter les élèves de la même manière. Ceci indique que la connaissance des inégalités parmi les élèves n'est pas toujours à l'ordre du jour dans le discours scolaire des préfets des études. Beaucoup d'enfants en sont victimes et quittent l'école sans avoir le niveau nécessaire pour s'intégrer activement dans la société.

Question n° 3 : Avez-vous connaissance de la distance que parcourent les élèves entre leurs domiciles et l'école ?

Tableau n°6 : Réponses des enquêtés concernant la distance parcourue par les élèves en venant à l'école

Réponses	f	%
Oui	12	18
Non	53	82
Total	65	100

Il ressort de ce tableau que sur 65 sujets interrogés, 53 sujets soit 82%, avouent qu'ils ne connaissent pas la distance qui sépare l'établissement scolaire et le domicile des élèves contre 12 sujets, soit 18% qui affirment en disposer.

Question n°4 : Avez-vous connaissance des moyens de transport utilisés par vos élèves pour venir à l'école ?

Tableau n°7 : Réaction des enquêtés en rapport avec le moyen de transport utilisé par les élèves pour venir à l'école

Réponses	f	%
Oui	30	46
Non	35	54
Total	65	100

La lecture du tableau n°7 montre que 35 sujets soit 54%, ignorent les moyens de transport qu'utilisent leurs élèves pour venir à l'école contre 30 sujets soit 46%, qui affirment le connaître. A Goma, le moyen de transport le plus souvent utilisé est la moto et le vélo, qui coûte entre 200 FC et 500 FC. Les enfants dont les parents sont des chômeurs ne viennent à l'école qu'à pieds quelle que soit la distance. Donc le transport est aussi un des facteurs qui crée les inégalités entre élèves.

Question n°5 : Avez-vous connaissance du niveau d'instruction des parents de vos élèves ?

Tableau n°8 : Réactions des enquêtés au sujet de la connaissance du niveau d'instruction des parents d'élèves

Réponses	f	%
Oui	10	15
Non	55	85
Total	65	100

Du point de vue du niveau d'instruction des parents, le tableau ci-dessus indique que la majorité des chefs d'établissements scolaires (55 sujets, soit 85%), n'a pas d'information sur le niveau d'instruction des parents de leurs élèves. Dans cette logique, il est difficile à ces chefs d'établissements de connaître, de faire connaître les inégalités et de coordonner les activités visant à les réduire.

Question n°6 : Avez-vous connaissance de la profession des parents de vos élèves ?

Tableau n°9 : Réponses des enquêtés concernant la profession des parents

Réponses	f	%
Oui	16	25
Non	49	75
Total	65	100

Le tableau ci-haut signale que 49 sujets, soit 75%, n'ont pas d'information sur la profession des parents de leurs élèves alors que 16 sujets, soit 25%, affirment avoir cette information.

Question n°7 : De quelle manière est fixé le coût de scolarité dans votre école ?

En rapport avec la question sur la manière dont est fixé le coût de scolarité au niveau de l'école, les réponses des sujets sont unanimes, c'est-à-dire, tous les sujets, soit 100%, attestent que leurs écoles exigent pour le même taux des frais scolaires à tous les élèves, sans tenir compte de leur origine familiale.

Question n°8 : Quelles sont les exigences concernant l'heure d'arrivée des élèves dans votre école ?

A cette question, tous les 65 sujets, soit 100%, déclarent que leurs écoles exigent la ponctualité à tous les élèves sans tenir compte de la distance que parcourt tout un chacun.

Question n°9 : Quelles sont les exigences concernant le port de l'uniforme au sein de votre école ?

En ce qui concerne le port de l'uniforme, tous les 65 sujets, soit 100%, déclarent que leurs écoles exigent le port d'uniforme à tous les élèves sans exception moins encore sans tenir compte du vécu familial des élèves.

Question n°10 : Quelles sont les exigences concernant les devoirs à domicile et l'apprentissage dans votre école ?

En rapport avec cette question, les réponses des sujets interrogés sont unanimes. Tous les sujets, soit 100% affirment les exiger à tous les élèves, sans tenir compte du niveau d'instruction des parents. De même, tous les 65 sujets, soit 100%, attestent que leurs écoles uniformisent les conditions d'apprentissages de matière pour tous les élèves, sans tenir compte de leur différence sur le plan de l'intelligence, de prérequis, de la langue de la famille ni de leurs capacités diversifiées.

Question n°11 : Comment est-ce que votre école traite-elle les élèves en vertu de toutes les exigences ?

Concernant la manière dont les écoles traitent les élèves, les réponses des sujets enquêtés sont convergentes. 65 sujets, soit 100%, affirment traiter tous les élèves de la même façon, sans tenir compte de situations individuelles et de différences interindividuelles.

2.2. Discussion et interprétation des résultats

Dans cette partie du travail consacrée au débat sur les résultats obtenus, il est question de voir dans quelle mesure les renseignements recueillis permettent de mieux comprendre la position et le comportement des responsables enquêtés face aux inégalités sociales des élèves.

De manière générale, il se dégage de nos résultats que la majorité des sujets (58,5%) juge utile pour un chef d'établissement scolaire de s'intéresser de la provenance sociale de ses élèves ainsi que du niveau socio-économique des parents, dans le but d'orienter et de bien structurer les différentes interventions en milieu scolaire. Cette position est encourageante car comme disait Rousseau, il est important de commencer par connaître ses élèves car assurément on ne le connaît pas. Ce rôle est dévolu au conseiller d'orientation, au chef d'établissement et à l'enseignant. La connaissance des apprenants est un élément important dans la réussite et la poursuite des études. L'intervention est complète et correcte chez un élève lorsqu'on le connaît mieux. Pour le connaître, il faut donc disposer d'informations sur ses origines, ses relations familiales et ses conditions sociales générales. Un bon chef d'établissement et enseignant sont appelés à disposer d'informations aussi complètes que possibles sur leurs élèves.

Par ailleurs, certains d'entre les chefs d'établissements (41,5%) ne sont pas de cet avis et avancent comme raison essentielle que considérer les origines sociales des élèves ainsi que le niveau socioéconomique des parents pourrait les influencer à la subjectivité. Il est vrai qu'avec la dévalorisation de la fonction enseignante, les chefs d'établissements peuvent facilement céder à certains avances et avantages que peuvent leur octroyer les parents nantis. Néanmoins, nous estimons que les informations sur les origines sociales des élèves peuvent se récolter au moment des inscriptions et des réunions avec les parents d'élèves sans révéler une moindre suspicion sur l'idéal d'usage de ces informations qu'est l'ajustement des inégalités.

Cependant, bien que les chefs d'établissements estiment qu'il est important pour un chef d'établissement scolaire de connaître l'origine sociale des élèves, nos enquêtés ne possèdent pas des informations concrètes sur les différents aspects de la vie familiale des élèves, moins encore sur les inégalités entre les élèves. Ces résultats confirment notre première hypothèse selon laquelle, les responsables des écoles enquêtées n'auraient pas la connaissance des inégalités entre les élèves, ni des effets qui en découlent sur leur rendement scolaire.

En effet, pareille ignorance constatée dans le chef des préfets des études et directeurs d'écoles n'est pas de nature à les mettre en état de pouvoir agir de manière convenable face à leurs élèves. Considérons un aspect parmi tant d'autres tel que la proximité entre l'école et la résidence de l'élève. Il y a des élèves qui vivent près de l'école et d'autres bien loin qui doivent traverser d'énormes distances avant d'arriver en classe. L'arrivée à l'heure des uns (ceux habitant proche de l'école) n'est pas nécessairement signe de ponctualité ou de régularité.

De même, le retard des autres (ceux habitant loin de l'école) n'est pas forcément assimilable à la négligence. Face à l'exigence de l'heure d'arrivée faite à tous les élèves, celui qui habite proche de l'école arriverait à temps, participerait à tous les travaux scolaires et pourrait éventuellement réussir. Alors que l'autre qui vient de loin s'en trouverait exclus de la salle de classe, manquerait de participer aux travaux scolaires, et en conséquence, connaîtrait l'échec. Cette analyse rencontre la critique formulée par Bourdieu cité par Musa Alokpo (2011) à l'endroit de l'école, dont les conditions d'organisation et de fonctionnement sont porteuses d'inégalités. En effet, le chef d'établissement qui ignore cette réalité, comme c'est bien le cas de nos enquêtés, ne pourra que contribuer par ses actions pédagogiques à leur renforcement.

Concernant les usages et pratiques scolaires au sein des établissements enquêtés, il en ressort des réalités étonnantes : tous les sujets (100%) attestent que leurs écoles exigent pour les frais scolaires, le même taux à tous les élèves ; 100%, déclarent que leurs écoles exigent la ponctualité à tous les élèves sans tenir compte de la distance que parcourt chacun d'entre eux. Tous les sujets déclarent que leurs écoles exigent le port d'uniforme à tous les élèves sans tenir compte de la situation individuelle en famille ;

exigent le devoir à domicile à tous les élèves sans tenir compte du niveau culturel des parents ; uniformisent les conditions d'apprentissage pour tous les élèves sans tenir compte de leur différence et leur antécédent familial et soutiennent que la meilleure façon de traiter les élèves est de leur réserver les mêmes conditions, sans tenir compte de leur différence et leur situation du départ. Ces résultats confirment notre dernière hypothèse selon laquelle l'ignorance des inégalités entre les élèves porterait les responsables scolaires à n'envisager aucun mécanisme réducteur des effets des dites inégalités et à traiter les élèves, de la même manière, indépendamment de leur provenance sociale.

En effet, cette manière de traiter les élèves ne peut que servir les intérêts des classes socialement favorisées. Cela rejoint une fois de plus la pensée de Bourdieu cité par Musa Alokpo (2011) selon laquelle l'école est au centre d'un processus où les points de départ et les points d'arrivée coïncident.

En considérant par exemple le coût de scolarité dont le taux est le même pour tous les élèves sans tenir compte de leurs origines familiales, il y a lieu de relever des conséquences graves quant au parcours (évolution) scolaire de certains élèves. Les élèves au sein d'une école viennent de familles différentes où les parents n'ont pas les mêmes revenus.

On remarque d'une part, les élèves dont les parents ont la possibilité et la facilité de payer les frais, leur permettant ainsi d'accéder en classe et de participer aux leçons ; alors que d'autres, se démènent eux-mêmes pour payer les frais scolaires. Ils y parviennent difficilement et sont souvent chassés de l'école pendant le contrôle.

Ainsi, ils ratent les cours et les évaluations. A ce point, nous voyons comment le capital économique peut influencer irréversiblement sur la réussite des élèves. L'école tient pour égaux des élèves qui ne le sont malheureusement pas. Ce faisant, elle ne peut que reproduire des inégalités sociales en les transformant en inégalités scolaires.

Les différents usages au sein des écoles enquêtées sont loin de réduire les inégalités sociales d'origine des élèves et leurs effets sur la réussite scolaire de ceux-ci. Car, chaque élève qui arrive à l'école a des problèmes particuliers liés à ses origines sociales. L'école devrait donc les traiter différemment en considérant, tant que possible, les réalités individuelles liées à la situation familiale.

3. Conclusion

Cette étude se proposait d'analyser les pratiques des responsables scolaires en vue de vérifier s'ils ont la connaissance des inégalités sociales d'origine des élèves et des effets qui en découlent sur leur rendement à l'école, d'une part, et d'autre part identifier les mécanismes qu'ils mettent en place pour éliminer ces inégalités ou les réduire au bénéfice de tous les élèves en rapport avec le principe d'égalité prôné dans la constitution de la République démocratique du Congo.

L'étude est partie des hypothèses selon lesquelles, les chefs d'établissements scolaires des écoles de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1 n'auraient pas de connaissance sur les inégalités entre les élèves, ni sur leur incidence sur le rendement scolaire. Leur ignorance les conduirait à n'envisager aucun mécanisme réducteur des effets des dites inégalités

Pour vérifier ces hypothèses et répondre à notre préoccupation, un dispositif de récolte des données a été mis en place. Nous avons utilisé la méthode d'enquête psychosociale appuyée par le questionnaire d'enquête psychosociale. Ce questionnaire a été administré auprès de l'ensemble de la population d'étude constituée de 65 chefs d'établissements scolaires de la sous-division provinciale de Goma dans la province éducationnelle du Nord-Kivu 1.

Il se dégage de résultats trouvés que les chefs d'établissements enquêtés ne possèdent pas de connaissances sur les inégalités entre les élèves ainsi que la situation socio-économique des parents, ni sur leur incidence sur le rendement scolaire. Par ricochet, cette ignorance les conduit à n'envisager aucun mécanisme réducteur des effets des dites inégalités.

Ces résultats ont confirmé nos hypothèses de recherche telles que formulées au départ.

Références bibliographiques

- [1] Flink, A. (1995). *The survey handbook*. New-York : Thousand Oaks Ca-Sage
- [2] Journal Officiel. (2011). *Constitution de la république démocratique du Congo. Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006*. Kinshasa : Journal Officiel. Numéro Spécial.
- [3] Kitumba Gagedi, J.M. (2007). *Initiation à la recherche scientifique. Premier graduat en Sciences de l'Education*. Syllabus non publié. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Kinshasa. Kinshasa.
- [4] Kwandi Bolo Bolo, G. (2012). *L'école face aux inégalités d'origine des élèves*. Mémoire de Licence en Sciences de l'Education. Non publié. Université de Kinshasa. Kinshasa.
- [5] Musa, Alokpo, D. (2011). *Sociologie et Economie de l'Education. Première Licence en Sciences de l'Education*. Syllabus non publié. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Kinshasa. Kinshasa.
- [6] Onu (1948). *Déclaration Universelle des droits de l'homme*. New-York : ONU
- [7] Unesco. (2006). *Droit à l'éducation et à la protection de l'enfant. Recueil des textes normatifs et conventions internationales*. Paris : UNESCO.
- [8] Unicef. (2007). *Les objectifs du millénaire et l'éducation en Afrique*. Bamako : UNICEF.

AKILIMALI NDAKALA

Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Ngungu, province du Nord-Kivu, République démocratique du Congo.